

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service-public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 €	Gratuit	Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
15 ans et plus 42 €	Perte ou vol 25 €	
Moins de 15 ans 17 €		
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr à remplir et à imprimer signature sur place	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none">Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet)Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none">Autorisation écrite et signée des 2 parentsPièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none">Justificatif de domicile des 2 parentsPièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none">Autorisation écrite et signée des 2 parentsPhotocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none">Déclaration de perte sur le site service public.fr à remplir et à imprimerDéclaration de vol à la GendarmerieDocument officiel avec photo(permis de conduire, carte vitale...)	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none">Attestation d'hébergement à titre gratuitJustificatif de domicile au nom de l'hébergeantCopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none">Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois)	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none">Certificat de nationalité françaiseCopie du journal officielDécret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 €	Gratuit	
15 ans et plus 42 €	Perte ou vol 25 €	
Moins de 15 ans 17 €		
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		<u>Date et Heure du RV</u>

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr à remplir et à imprimer signature sur place	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none">Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet)Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none">Autorisation écrite et signée des 2 parentsPièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none">Justificatif de domicile des 2 parentsPièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none">Autorisation écrite et signée des 2 parentsPhotocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none">Déclaration de perte sur le site service public.fr à remplir et à imprimerDéclaration de vol à la GendarmerieDocument officiel avec photo(permis de conduire, carte vitale...)	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none">Attestation d'hébergement à titre gratuitJustificatif de domicile au nom de l'hébergeantCopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none">Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois)	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none">Certificat de nationalité françaiseCopie du journal officielDécret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 €	Gratuit	
15 ans et plus 42 €	Perte ou vol 25 €	
Moins de 15 ans 17 €		
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		<u>Date et Heure du RV</u>

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr à remplir et à imprimer signature sur place	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none">Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet)Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none">Autorisation écrite et signée des 2 parentsPièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none">Justificatif de domicile des 2 parentsPièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none">Autorisation écrite et signée des 2 parentsPhotocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none">Déclaration de perte sur le site service-public.fr à remplir et à imprimerDéclaration de vol à la GendarmerieDocument officiel avec photo(permis de conduire, carte vitale...)	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none">Attestation d'hébergement à titre gratuitJustificatif de domicile au nom de l'hébergeantCopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none">Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois)	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none">Certificat de nationalité françaiseCopie du journal officielDécret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.

<u>Timbres fiscaux dématérialisés</u> (à acheter en ligne sur ants.gouv.fr ou buraliste)		Prise de RV sur www.biot.fr Votre mairie / Formalités administratives Rendez-vous - Renseignements 04 92 90 49 14 <u>Mairie Annexe de Biot - St Philippe</u> 200 avenue Roumanille 06410 BIOT Lundi au jeudi de 8h à 16h Vendredi de 8h à 12h
Passeport Biométrique	Carte Nationale d'identité	
A partir de 18 ans 86 € 15 ans et plus 42 € Moins de 15 ans 17 €	Gratuit Perte ou vol 25 €	
Présence INDISPENSABLE de l'intéressé(e) et de son représentant légal AU DÉPÔT et À LA REMISE		<u>Date et Heure du RV</u>
La présence du mineur de – 12 ans ne sera obligatoire qu'au dépôt du dossier		

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

<input type="checkbox"/> Formulaire de pré-demande CERFA en ligne sur ants.gouv.fr <u>à remplir et à imprimer</u> <u>signature sur place</u>	<input type="checkbox"/> Enfant mineur : Pièce d'identité originale des 2 parents
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile aux nom(s), prénom(s) et adresse de l'intéressé(e) facture de moins de 1 an : téléphone, électricité, eau, gaz, avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> Séparation, divorce : <ul style="list-style-type: none"> • Jugement désignant les personnes qui exercent l'autorité parentale (complet) • Jugement prouvant la garde alternée (complet)
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité / Passeport	<input type="checkbox"/> Séparé avec ou sans jugement : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Photo <u>moins de 6 mois</u> à la norme ISO	<input type="checkbox"/> Garde alternée : <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile des 2 parents • Pièce d'identité des 2 parents (recto-verso)
<input type="checkbox"/> Tutelle ou Curatelle : contactez le service	<input type="checkbox"/> Nom d'usage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation écrite et signée des 2 parents • Photocopie des pièces d'identité des 2 parents

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Perte ou vol : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de perte sur le site service public.fr <u>à remplir et à imprimer</u> • Déclaration de vol à la Gendarmerie • Document officiel avec photo • (permis de conduire, carte vitale...) 	<input type="checkbox"/> Personnes hébergées (personnes majeures) : <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'hébergement à titre gratuit • Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant • Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> Si besoin : <ul style="list-style-type: none"> • Copie intégrale de l'acte de naissance (-3 mois) 	<input type="checkbox"/> Nationalité : <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de nationalité française • Copie du journal officiel • Décret de naturalisation + carte de séjour

Attention : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible.